

Questions orales

M. Fox: Monsieur l'Orateur, on ne m'a rien dit qui laisse supposer un manque de collaboration entre la GRC et les services du procureur général de la Nouvelle-Écosse. Bien entendu, si la GRC a installé des tables d'écoute en Nouvelle-Écosse, elle l'a fait en conformité de la loi, particulièrement la loi sur la protection de la vie privée, comme l'exigent la pratique et les procédés généraux de la GRC. S'il y a eu surveillance électronique, c'est seulement après que la GRC a eu obtenu l'autorisation nécessaire du tribunal compétent.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX**L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA MESURE PROJETÉE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les services seront-ils fournis également et uniformément aux termes de la nouvelle loi sur les services sociaux? Le ministre se souviendra que je lui ai demandé d'envisager la position du Québec qui s'oppose inexorablement à ce bill. Le ministre a répondu qu'il étudierait la question. A-t-il eu d'autres entretiens avec son homologue provincial et pourrait-il nous dire si l'on est parvenu à réfuter les objections que la province de Québec a formulées à l'égard de ce bill?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la province de Québec semblait avoir certaines objections à la méthode de financement prévue dans la loi sur les services sociaux. Le ministre des Affaires sociales du Québec m'avait indiqué qu'il me ferait parvenir certaines suggestions ou propositions à cet égard. Toutefois, je ne les ai pas encore reçues.

* * *

LE BILINGUISME**LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT ANNUEL PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**

M. Serge Joyal (Maisonnette-Rosemont): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le 13 juillet 1976, le président du Conseil du Trésor annonçait qu'il allait exiger qu'à l'avenir les sociétés de la Couronne présentent des rapports annuels sur les progrès de leur politique et programme linguistiques, et étant donné qu'il déclarait que le gouvernement doit être en mesure de recenser les progrès accomplis par ces sociétés et que l'établissement d'un mécanisme de contrôle s'avérait nécessaire, le très honorable premier ministre peut-il informer les députés si aujourd'hui, un an plus tard, les sociétés de la Couronne déposeront un rapport demandé par le président du Conseil du Trésor l'année dernière et, dans la négative, quelles mesures le gouvernement entend prendre pour s'assurer que les sociétés de la Couronne prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir un respect rigoureux de l'égalité définie dans la loi sur les langues officielles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à mon avis, le député a parfaitement raison de se préoccuper de la réponse à cette question. S'il se reporte au compte rendu officiel des *Débats* d'il y a une couple de semaines, il constatera que j'ai dit au député de Fundy-Royal, qui me posait une question analogue en ce qui concerne le statut de la femme au sein des sociétés de la Couronne, que je m'inquiétais également de ce qu'on faisait des directives du gouvernement dans le domaine des langues officielles, et j'indiquais que je demandais à mes fonctionnaires de communiquer avec le ministre responsable pour qu'il s'assure que les sociétés en cause fassent le rapport qui avait été demandé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui était alors président du Conseil du Trésor. Je dois reconnaître, à ma courte honte, que ces rapports-là n'ont pas été reçus, en tout cas pas en grand nombre, mais j'ai demandé à mes fonctionnaires, après avoir donné la réponse au député de Fundy-Royal, de donner suite à ma réponse et de se préoccuper de la question même que vient de poser le député de Maisonnette-Rosemont.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Par suite d'un certain retard dans l'interprétation je n'ai pas permis au député d'Hamilton-Ouest de poser une question supplémentaire. Je lui cède maintenant la parole.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX**LA CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE AU SUJET DE LA MESURE PROJETÉE**

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai été un peu lent; d'habitude je suis très rapide.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Il semble, d'après mon enquête préliminaire, à la suite d'une correspondance échangée avec les provinces touchées par ce bill, que certaines d'entre elles s'inquiètent du contenu des règlements, et elles craignent un manque de souplesse. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il consultera les provinces, pour qu'elles puissent participer à l'établissement des principaux règlements relatifs à la loi sur les services sociaux?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le projet de loi lui-même a fait l'objet de consultations prolongées. En fait les provinces et le gouvernement fédéral ont considéré six projets différents avant d'en arriver à celui qui a été déposé à la Chambre au mois de juin. Ce projet de loi a été déposé justement pour permettre ensuite à mes fonctionnaires de discuter librement avec les provinces de projets de règlements qui seront promulgués en vertu de cette loi, une fois qu'elle sera adoptée par le Parlement. Des consultations auront lieu au cours de l'été avec les provinces sur les projets de règlements.